

RAPPORT DE LA COMMISSION

chargée d'examiner l'objet suivant:

Exposé des motifs et projet de décret

accordant un crédit cadre de CHF 8'000'000.- destiné à financer les travaux d'augmentation des surfaces d'enseignement des gymnases vaudois

Président : M. le député Michel Miéville.

Présents: Mmes et MM. les députés François Brélaz, Marc-Olivier Buffat, André Chatelain, Philippe Deriaz, Claudine Dind, Véronique Hurni, Pierre-Alain Mercier et Valérie Schwaar.

Excusé: M. Pierre Zwahlen (remplacé par Mme Valérie Schwaar).

Pour le Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC) : Mme Anne-Catherine Lyon, MM. Séverin Bez, directeur général de la Direction générale de l'enseignement postobligatoire (DGEP), Patrick Maibach, adjoint (DGEP), Philippe Pont, chef du Service Immeubles, Patrimoine et Logistique (SIPAL) et Yves Golay, chef de la section Projets et Travaux (SIPAL).

Le projet présenté dans le présent EMPD découle de l'application de la loi sur l'enseignement secondaire supérieur du 17 septembre 1985 et son Règlement des Gymnases du 13 août 2008. Cet objet a, outre sa dimension financière, une dimension symbolique compte tenu de l'évolution démographique dans notre canton.

Avec l'appui constant du SIPAL, d'autres solutions ont été cherchées afin d'accroître les possibilités d'accueil dans les gymnases vaudois. Ces études ont montré que les solutions imaginées n'étaient finalement pas réalistes. La nécessité de se lancer dans la construction d'un dixième gymnase dans le canton de Vaud est ainsi vite apparue. Ce projet présente une solution transitoire dans l'attente d'un projet définitif dans un endroit à définir dans l'Ouest lausannois.

Dans le cadre de cette phase dite de transition, un bâtiment existant a pu être identifié le long des voies de communication du M1. Ce bâtiment brut doit être équipé et le propriétaire ne veut pas vendre son bâtiment à l'Etat. Mme Anne-Catherine Lyon ajoute que ces éléments sont issus de réflexions très approfondies du SIPAL et du service concerné.

Une vingtaine de nouvelles classes ont déjà été ouvertes à la rentrée d'août 2009, grâce à la transformation du bâtiment d'Agrilogie à Morges Marcelin, à la création de salles spéciales à Yverdon et à l'augmentation des classes itinérantes. Malgré cela, il reste impératif d'ouvrir vingt-trois nouvelles salles de classe polyvalentes d'ici à la rentrée 2012. Les travaux d'enclassement pour les années scolaires 2010 - 2011 et suivantes devront tenir compte des disponibilités effectives des locaux

existants, dans la perspective de la création d'un Centre d'enseignement postobligatoire dans l'Ouest lausannois.

Lors de sa séance du 10 juin 2009, le Conseil d'Etat a décidé d'accorder à la DGEP, sous réserve de l'approbation de la Commission des finances, un crédit d'études de 386'00 francs pour financer les études en vue de la densification des surfaces d'enseignement dans les Gymnases vaudois. Ce crédit a été approuvé par la COFIN le 18 juin 2009.

Les études conduites pour la densification des établissements existants ont montré un potentiel de quarante-trois salles sur cinq sites. Ce dispositif de densification est toutefois difficilement réalisable. Les chantiers ouverts sur chaque site apportent des gains en locaux, mais ils sont peu significatifs et aléatoires ou produisent des effets en cascade non maîtrisables à court terme.

Discussion générale

D'après les chiffres dont il est fait mention, il n'y a pas de pic particulier dans l'évolution du nombre de gymnasiens et un meilleur suivi de l'évolution démographique aurait dû permettre d'éviter de se trouver dans une situation dramatique comme actuellement. Le dixième gymnase ne sera pas simple à mettre en œuvre. La proximité de la future gare de Malley sera certes un atout pour l'implantation d'un nouveau gymnase, mais les propriétaires des biens fonciers auront leur mot à dire dans le futur projet.

Nous constatons qu'effectivement la proximité des transports publics est un point positif sur le projet. Mais les voies du M1 que les gymnasiens seront tentés de traverser soulèvent quelques soucis de la part des commissaires. La mise à disposition des boissons sera possible sur le site même, afin d'éviter les déplacements et diminuer d'autant les risques. La création d'une passerelle dans un délai de trois à cinq ans est envisagée.

La durée des baux est abordée, soit cinq ans pour Sévelin 44 et 10 ans pour Provence 6-8 ; la durée de ce dernier s'explique pour différentes raisons, et notamment en regard des demandes consécutives à l'incendie du bâtiment proche.

Les négociations ont porté sur une économie de 500'000 francs, la prise des locaux étant fixée au 30 juin de cette année. Une prolongation des baux avec le propriétaire est en négociation pour une durée d'année en année selon l'avance du projet du nouveau gymnase.

Conformément à la législation relative aux marchés publics, les mandats d'architectes ont été attribués de gré à gré pour les études de faisabilité relatives à la densification des gymnases existants. Les mandats pour les locaux en location on fait l'objet de la même procédure de gré à gré, en raison de l'urgence avérée de mettre à disposition ces locaux à la rentrée 2010. La clause d'exception prévue à l'article 8 du règlement sur les marchés publics comporte effectivement un certain nombre de risques.

VOTE

Décret

Article 1, adopté à la majorité, moins une abstention

Article 2, adopté à la majorité, moins une abstention

La commission, à l'unanimité, propose au Grand Conseil d'entrer en matière.

Ecublens, le 25 janvier 2010.

Le rapporteur : (Signé) *Michel Miéville*